

Quelle information pour le financement des entreprises ?

20/04/2010, CCI de Maine et Loire

Les opérations de Crédits des
Banques, une activité très
réglementée...

Des banques qui s'adaptent aux
difficultés des entreprises...

Des contraintes réglementaires qui encadrent l'activité de crédit

- Une exigence de Fonds Propres répondant aux critères de Bâle 2, fonction du risque de crédit
- Un système de notation homologué
- Une obligation d'analyse des documents comptables les plus récents et de connaissance de l'environnement global des clients

Les informations indispensables à la prise de décision

Quelle que soit la structure (PRO/TPE/PME) :

- Documentation comptable détaillée de l'exercice 2009 accompagnée d'un commentaire
- Le CA et la marge brute des 1^{er} mois de l'année 2010
- L'estimation des charges fixes
- Les mesures prises et leurs effets attendus

Et en +, pour les entreprises de taille plus importante :

- Le carnet de commandes prévisionnel
- Le plan de trésorerie à 3 mois minimum
- Le plan de financement prévisionnel
- L'analyse du point mort

Les Engagements des Banques

Une prise en compte du contexte de crise

- Respect des délais de décision (15 jours maxi)
- Double regard sur les décisions de crédit
- Motivation de la décision
- Organisation adaptée dans le cadre de la Médiation du Crédit

Des solutions bancaires adaptées pour les besoins de trésorerie

- Mobilisation du poste « Clients »
 - Escompte/Dailly
- Affacturage
- Crédit de trésorerie OSEO